



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle

Civisme et Citoyenneté

Académie de Poitiers

L'Éducation au Développement Durable

Etat des lieux dans l'académie de Poitiers (octobre 2020)

POLE CIVISME ET CITOYENNETE

Laurence Cailbault, référente académique EDD
Géraldine Héquette, service éducatif de l'IFREE
Laurent Marien, correspondant académique EDD,

avec l'appui de **Sabine Censier** au **SSA** et de **Stéphane Penaud** à la **DANé**.
Rectorat de Poitiers

Coordination du Pôle civisme et citoyenneté : **Laurent Marien**



Les ambitions de ce rapport EDD

Réalisé par les membres de la mission EDD du Pôle civisme et citoyenneté, ce document souhaite faire **un nouvel état des lieux de cet enseignement et des pratiques éducatives et pédagogiques dans l'académie**, en s'appuyant notamment sur **l'enquête réalisée en janvier 2020**. Il s'inscrit dans la **continuité du rapport de 2017, fruit d'une précédente enquête**.

Il rappelle les impulsions et les actions conduites par le Pôle dans le cadre de la politique nationale d'Education au Développement Durable, et de sa déclinaison dans l'académie. Il s'agit de redonner également de rappeler le sens de l'action conduite en réintégrant le recul des dernières années.

L'enquête de 2017 a été adressée aux 1885 établissements publics et privés sous contrat ; nous avons obtenu 825 réponses complètes au questionnaire en ligne (dont 9 de lycées polyvalents)¹ représentant 834 écoles ou établissements scolaires, soit 43,05 % des écoles et des établissements scolaires de l'académie. Au regard de l'enquête de 2017, on observe un taux de retour bin inférieur des écoles et des établissements. Le contexte des réformes en collège et en lycée d'une part, les tensions avec les directrices et directeurs de l'autre expliquent assez largement ces retours moins nombreux. Pour autant si les données brutes sont en baisse, on pourra constater, le plus souvent, à travers les pourcentages une poursuite des dynamiques engagées

Principales données sur les réponses à l'enquête de 2020

		Secteur public	Secteur privé	Total / Nombre dans l'académie	Taux de représentation	Taux de participation rappel 2017
ECOLES	Total des écoles			342 / 1588	21,53 %	42,97 %
	Maternelle	81	11	92		
	Elémentaire	126	4	130		
	Primaire	120	-	120		
EREA		1		1 / 4	25 %	75 %
COLLEGES		84	9	93 / 160	58,12 %	77,5 %
LYCEES	Total des lycées			37 / 91	40,65 %	51,64 %
	Lgt.	16	-	16 / 58		
	Lycée Polyvalent ¹ .	7	2	9 (soit 9 Lgt + 9 Lp)		
	Lycée Pro	11	-	11		
	Micro-lycée	1				

¹ Etablissement rassemblant un lycée général et technologique et un lycée professionnel

Première partie

La politique nationale d'éducation au développement durable p.4

De l'Éducation à l'Environnement (E.E.) à l'Éducation au développement durable (E.D.D.)

- 1 - L'Éducation à l'environnement
- 2 - L'Éducation à l'Environnement pour le Développement durable (E.E.D.D.)
- 3 - L'Éducation au Développement durable (E.D.D.), depuis 2007
- 4 - L'Éducation à la biodiversité et les « coins nature »

Seconde partie

L'état des lieux de la politique académique de labellisation E3D p.7

La dynamique des démarches globales

L'académie de Poitiers un temps pionnière

Un Pôle national de ressources en Éducation à l'environnement dans l'académie de Poitiers.

L'académie de Poitiers et les E3D : la relance d'une dynamique

- 1) La première vague de labellisation E3D
- 2) La seconde vague de labellisation E3D : conforter la dynamique !

L'ancrage de l'EDD dans les écoles et établissements

- 1) Les indicateurs institutionnalisés de l'EDD dans les écoles ou les établissements.
- 2) Les agendas 21 et label Eco-école, autres voies de l'EDD dans les projets d'école et d'établissement
- 3) L'adhésion à des temps forts nationaux et la participation à des projets départementaux et/ou associatifs
- 4) Le parcours éducatif citoyen, catalyseur pour les actions EDD

Troisième partie

L'état des lieux de la politique académique sur la biodiversité p.12

L'engagement dans l'éducation à la biodiversité dans l'académie de Poitiers

Autour des coins nature

- 1 - Le programme « 10 000 coins-nature dans les écoles et collèges » : enjeux et objectifs
- 2 - Le programme « 10000 coins-nature dans les écoles et collèges » dans l'académie de Poitiers : état des lieux

L'ambition du programme Écorce académique

- 1 - Un dispositif partenarial servant les parcours éducatifs de l'élève
- 2 - De l'expérimentation à la généralisation

Le déploiement de dispositif partenariaux en faveur de la biodiversité et du respect de l'environnement dans un cadre partenarial et territoriale

- 1 – Les Aires Marines Educatives (AME)
- 2 – Le partenariat avec le Parc Naturel du Marais poitevin
- 3 – Les coopérations avec la Région Nouvelle-Aquitaine et Aclimaterra

Quatrième partie

Entrées thématiques et projets partenariaux p.21

- 1 – Les entrées privilégiées des différentes actions et projets d'EDD dans les écoles et les établissements.
- 2 – Quelques projets partenariaux parmi d'autres !

Cinquième partie

Éléments prospectifs p.24

- 1 – Une gageure : la valorisation des actions et des projets EDD au sein et en dehors de l'institution !
- 2 – L'EDD dans l'académie de Poitiers au regard des 8 mesures

Première partie :

La politique nationale d'Éducation au développement durable

De l'Éducation à l'Environnement (E.E.) à l'Éducation au développement durable (E.D.D.)

1 - L'Éducation à l'environnement

Jusqu'en 1977, cet enseignement implique une approche systémique de l'écosystème, il est donc très ancré dans l'enseignement de la biologie puis de la SVT et, dans une moindre mesure, en géographie. Dans le cadre d'une écologie fondamentale, trois axes émergent : les relations entre les individus, les interactions avec le milieu et la dynamique temporelle.

L'année 1977 est marquée par une circulaire qui donne naissance à l'éducation à l'environnement en France, impact de la conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement à Tbilissi (UNESCO et PNUE). Cette circulaire du 29 août 1977 définit l'environnement comme : « l'ensemble, à un moment donné, des aspects physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines ».

Cette Éducation à l'Environnement (EE) donne lieu à de nombreux projets interdisciplinaires et est associée de façon souvent univoque aux Sciences de la Vie et de la Terre mais il existe des oppositions entre les approches des Biologistes et celles réalisées par les Sciences Humaines.

A la suite au Sommet mondial Planète Terre de Rio en 1992, un protocole est signé le 14 janvier 1993 entre le ministère de l'Éducation nationale et de la culture et le ministère de l'Environnement, il s'agit notamment de développer l'E.E. au sein des enseignements.

2 - L'Éducation à l'Environnement pour le Développement durable (E.E.D.D.)

A la demande du ministre de l'époque (2003), les inspecteurs généraux Bonhoure (SVT) et Hagnerelle (HG) remettent un rapport sur cette éducation et, bien entendu, livrent des préconisations. Une nouvelle circulaire, parue en 2004, reprend un certain nombre d'éléments de ce rapport.

L'éducation à l'environnement devient l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD). Elle s'inscrit dans la stratégie nationale en faveur du développement durable, adoptée par le Gouvernement en juin 2003, qui souligne le rôle déterminant du système éducatif.

3 - L'Éducation au Développement durable (E.D.D.), depuis 2007

Une nouvelle étape est franchie en 2007 avec une nouvelle appellation pour ce champ d'enseignement qui devient désormais l'éducation au développement durable (EDD). Ce changement implique une évolution forte : le passage d'une approche « naturo-centrée » vers un questionnement « anthropocentré » dans une perspective de développement durable. Le développement durable est d'ailleurs un sujet très présent dans la couverture médiatique, 2005/2014 est la Décennie de l'EDD pour l'UNESCO et l'ONU.

L'année 2007 correspond au lancement de la deuxième phase de généralisation de "l'éducation au développement durable". L'ambition est d'amplifier encore cette éducation, de la rendre présente depuis l'école jusqu'aux lycées, en intégrant notamment dans les enseignements tout en favorisant aussi les actions pluridisciplinaires fortes, conduites avec des partenaires de l'École (collectivités, associations, acteurs privés...). C'est l'ambition réaffirmée dans le Rapport Brégeon du groupe de travail interministériel sur l'EDD en 2008 comme de la circulaire de 2011 qui lance la troisième phase de généralisation.

En 2013, la loi de refondation de l'École fait entrer cette éducation transversale dans le code de l'éducation. C'est aussi l'occasion d'une nouvelle impulsion : la labellisation "E3D" des écoles et des établissements scolaires en démarche globale de développement durable.

Successivement les trois circulaires de 2015, 2019 et 2020 confirment les ambitions de l'EDD et le nécessaire renforcement des initiatives en ce sens. Sont mis en avant :

- Le développement d'infrastructures permettant une présence de la biodiversité dans les écoles et les établissements (jardins, mares, poulaillers, niches et hôtels à oiseaux et insectes, ruches...).
- la généralisation de l'E3D qui permet une reconnaissance des écoles et établissements engagés dans une démarche globale de développement durable, inscrivant des actions aux sein des établissements, mobilisant tous les acteurs de l'établissement ou l'école, en partenariats avec les élus, les associations à savoir en privilégiant un cadre partenarial.
- la mobilisation des éco-délégués et des élus des CVL et CVC au service de l'EDD dans les écoles et les établissements

- [Circulaire du 24-9-2020](#), Renforcement de l'éducation au développement durable, Agenda 2030

- [Circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019](#) : Transition écologique, Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030

- [Circulaire n° 2015-018 du 4 février 2015](#), “Instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018”, abrogeant les circulaires suivantes :
 - [note de service n° 2013-111 du 24 juillet 2013](#) relative à la démarche globale de développement durable dans les écoles et les établissements scolaires (E3D) et au référentiel de mise en œuvre et de labellisation ;
 - [circulaire n° 2011-186 du 24 octobre 2011](#) relative à la troisième phase de généralisation de l'éducation au développement durable ;
 - [note de service n° 2008-077 du 5 juin 2008](#) relative aux instructions pédagogiques - éducation au développement et à la solidarité internationale ;
 - [circulaire n° 2007-077 du 29 mars 2007](#) relative à la seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD) ;
 - [circulaire n° 2004-110 du 8 juillet 2004](#) relative à la généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable - rentrée 2004 ;

En annexe 1 de cette circulaire de 2015: [“Démarche globale de développement durable dans les écoles et les établissements scolaires \(E3D\) - référentiel de mise en œuvre et de labellisation “](#)

Ancrage fort de l'EDD dans toutes les disciplines et dans les projets d'école et d'établissement:

- L'EDD est ancrée dans toutes les disciplines et les dispositifs transversaux en favorisant les approches interdisciplinaires.
- Intégration des thèmes et des enjeux de l'environnement et du développement durable au sein du socle commun de compétences et de connaissances (et de culture).
- Intégration du DD en formation initiale et continue des enseignants et des personnels d'encadrement.
- Intégration du DD dans les projets d'école et d'établissement.
- Incitation à entrer en démarche E3D pour solliciter le label E3D.
- Concrètement: création de coins nature dans les écoles; encouragement pour organiser des sorties nature, instauration d'éco-délégués dans tous les établissements scolaires.
- Le comité académique EDD (CAEDD) s'appuie sur le réseau de référents EDD départementaux et les référents en établissements.

4 - L'Éducation à la biodiversité et les « coins nature »

Parallèlement à une démarche globale et anthropocentrée, la circulaire de 2015 préconise, à la suite du Rapport du Recteur Moret remis au ministre, le développement d'une éducation à la biodiversité. Il est question notamment d'impulsions autour du dispositif « *coins-nature* » et de l'opération “*10000 coins nature dans les écoles et les collèges*”.

1) L'annexe 5 de la circulaire du 4 février 2015 développe l'ambition d'encourager et de développer des *coins-nature*.

Lors de la Conférence environnementale, le rapport portant sur l'enseignement de la biodiversité dans l'enseignement scolaire rédigé par Monsieur Jacques Moret, recteur de l'académie de Poitiers, fut rendu public. Ce rapport répond à la mission confiée le 8 mars 2013 conjointement par les ministres de l'Éducation nationale et de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Dans un contexte d'excellence environnementale et plus particulièrement de transition écologique, l'auteur a cherché à "identifier les modalités nécessaires à une prise en compte plus importante des enjeux de la biodiversité par les enseignements disciplinaires, mais aussi par les approches transversales au sein de l'éducation à l'environnement et au développement durable développé par le ministère de l'Éducation nationale".

Ce rapport présente les enjeux liés à la biodiversité et au développement durable et dresse un état des lieux des pratiques tant en France (en développant notamment sur l'académie de Poitiers) qu'à l'étranger. La troisième partie est consacrée aux propositions d'orientation de Monsieur Moret, dont les coins-nature.

Les coins-nature permettent de renouer le lien direct entre les élèves et la nature (leur environnement proche), tout en constituant un support pédagogique permanent d'apprentissage aussi bien des connaissances que de la responsabilité et du respect pour les différentes espèces vivantes.

2) L'Opération partenariale du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et du Ministère de l'Education nationale: “*10000 coins nature dans les écoles et les collèges*” sur les Territoires identifiés à énergie positive pour la croissance verte.

Situés à l'intérieur de l'école ou de l'établissement, ces coins-nature sont des espaces dédiés à la nature sous la forme d'espèces végétales et animales (jardin pédagogique, gîtes à insectes, nichoirs à oiseaux, potager, mare pédagogique, abris à chauve-souris, poulaillers etc). Cet espace a des enjeux écologiques, sert de support pédagogique au sein de l'établissement et permet de créer du lien (intergénérationnel notamment).

Une aide de 500 euros (enveloppe Spéciale Transition Énergétique) est versée si l'établissement s'engage à hauteur de 125 euros.

5 – Transition écologique – Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable EDD 2030

Le contexte de plus en plus affirmé de lutte contre le réchauffement climatique et de protection de l'environnement et de la biodiversité impose une nouvelle mobilisation de tous, en faveur des évolutions profondes des comportements individuels et collectifs, dans la perspective des objectifs du développement durable de l'Agenda 2030 des Nations unies. Dans cette circulaire, le Ministère rappelle le rôle de l'École comme acteur de la transition écologique, en assurant l'éducation de tous les élèves au DD et au respect de l'environnement et en faisant adopter par les élèves les gestes quotidiens en faveur du DD. **L'école est en effet à la fois le lieu où s'apprend l'engagement en la matière, et un lieu qui se doit d'être exemplaire en matière de protection de l'environnement.**

La circulaire reprend à l'évidence le plan d'action en 8 axes présenté par le Ministre.

- Mener, au sein de chaque école ou établissement au cours de l'année scolaire 2019-2020, une action pérenne en faveur de la biodiversité
[1. FAIRE de chaque école et établissement un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité (potages, ruches, nichoirs, compost, etc.)]
- Généraliser les éco-délégués. La mobilisation des élèves implique que certains d'entre eux assurent la promotion de comportements respectueux de l'environnement
[2. IDENTIFIER un binôme d'éco-délégués au collège et au lycée. Objectif 20 000 éco-délégués en 2020]
[3. CONSACRER une séance annuelle complète des instances lycéennes aux thématiques liées au développement durable]
- S'assurer, en lien avec les collectivités, du caractère systématique du tri des déchets et y sensibiliser les élèves
- Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires
- Tirer les conséquences de ces initiatives en généralisant leur reconnaissance dans le cadre du label E3D
[5. ENGAGER les écoles et les établissements dans une démarche globale de développement durable. Objectif : 10 000 écoles et établissements labellisés en 2022]
- Un concours annuel École verte destiné à récompenser les meilleures initiatives en matière de protection de l'environnement
[8. CREER un prix EDD 2030 pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées dès l'année scolaire 2019-2020]
- Le pilotage académique et local de la transition écologique doit être renforcé et s'appuyer sur les dynamiques créées par la démocratie lycéenne Le pilotage académique et local de la transition écologique doit être renforcé et s'appuyer sur les dynamiques créées par la démocratie lycéenne
[4. INTEGRER les élus lycéens aux comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable]
- Ces actions concrètes sont démultipliées par un renforcement des thématiques de la protection de l'environnement et de la biodiversité dans les programmes et les diplômes
[6. ETUDIER le changement climatique et la biodiversité dans les nouveaux programmes du lycée et enrichir ceux de l'école et du collège]
- Intégrer les enjeux du développement durable dans tous les diplômes des voies technologique et professionnelle



Seconde partie

L'état des lieux de la politique académique de labellisation E3D

L'académie de Poitiers est forte d'une longue tradition et de partenariats riches dans le domaine de l'éducation à l'environnement et de l'éducation au développement durable. Elle fut pilote dès 2003 en matière d'EEDD et l'engagement des établissements est réel et de qualité.

L'académie de Poitiers un temps pionnière

Un Pôle national de ressources en Éducation à l'environnement dans l'académie de Poitiers.

7

Mis en place dans le cadre du Plan « art et culture » par le Ministère de l'éducation nationale et soutenu par le Ministère de l'écologie et du développement durable, le Pôle national de ressources avait notamment pour mission de faciliter l'accès aux ressources documentaires, de réaliser un plan de formation à l'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) pour les acteurs au niveau national et de produire des documents relatifs à la question de l'EEDD.

Son comité de pilotage était constitué du Rectorat - DAAC de Poitiers, de l'IUFM Poitou-Charentes, du CRDP, du GRAINE Poitou-Charentes et de l'Ifrée-ORE. D'autres partenaires étaient associés au Pôle : la DIREN, la DRAF, le Conseil Régional Poitou-Charentes et le département des Deux-Sèvres (CG 79).

La finalité du Pôle national de ressources en éducation à l'environnement était d'accompagner la mise en œuvre des actions d'éducation par l'atteinte des objectifs suivants :

- Inventorier et mettre à disposition de ressources documentaires et d'outils pédagogiques,
- Impulser des formations de formateurs et de personnes relais pour l'éducation à l'environnement,
- Mettre en relation au niveau national des acteurs de la formation et de la ressource sur ce thème,
- Editer de documents liés à l'EEDD.

Porté par une large diversité d'acteurs qui, grâce à leurs pratiques partenariales, favorisèrent des regards croisés sur les problématiques complexes de l'éducation à l'environnement, abordées dans un objectif de développement durable, le Pôle national de ressources en éducation à l'environnement a répondu à plusieurs objectifs. Pour autant, le choix de centraliser sur un Pôle de ressources et de compétences en EDD conduit à privilégier Amiens sur Poitiers.

En partenariat avec les services de l'Etat, les collectivités et les associations, le Pôle civique du rectorat de Poitiers s'est engagé dès 2011 dans la rédaction d'un cahier des charges pour la labellisation E3D pour le Premier et le Second degré. Dès la rentrée 2012, l'académie sous l'autorité du Recteur Daoust lance une campagne de labellisation E3D portée par le Pôle civique. Si l'opération est suspendue par le Recteur Moret qui souhaite privilégier une éducation à la biodiversité, le travail initié dans l'académie est assez largement repris dans la circulaire nationale portant sur les démarches collectives et la labellisation E3D ([note de service n° 2013-111 du 24 juillet 2013](#)).

Madame la Rectrice Bisagni-Faure relance la dynamique de labellisation à la rentrée 2016-2017. Une première vague de labellisation est réalisée au début de l'année 2017, une seconde est fixée cet automne.

L'académie de Poitiers et les E3D : la relance d'une dynamique

La première vague de labellisation E3D

Suite à la première commission partenariale de labellisation qui a eu lieu le 15 mars 2017, l'académie de Poitiers peut s'enorgueillir désormais de compter 24 premiers labels E3D, répartis dans les quatre départements, attribués à une école maternelle, 9 écoles élémentaires, 8 collèges et 5 lycées.

La seconde vague de labellisation E3D : conforter la dynamique !

Un courrier de Madame la Rectrice en date du 19 juin 2017 incite les directeurs d'école, sous couvert de leur IEN, et les chefs d'établissement qui répondent au cahier des charges, à déposer un dossier auprès du Comité de Pilotage Académique d'Éducation au Développement Durable.

Les dossiers adressés **en septembre 2017** au Pôle civisme et citoyenneté du Rectorat ont été **instruits en octobre**.

Un temps fort a eu lieu dans un des établissements labellisés, à la fin du premier trimestre, en présence d'éco-délégués et des référents EDD concernés. Certains établissements ont déjà fait parvenir leur demande de candidature.

La poursuite de la labellisation E3D

La procédure de labellisation E3D a été accélérée en proposant au cours de l'année 2018 deux labellisations. La 3^{ème} et 4^{ème} vague ont été conduites en tout début et en fin de cette même année. L'année 2019 a permis une nouvelle vague de labellisation. Une 5^{ème} procédure de labellisation devait être engagée au printemps 2020, elle a été reportée à la rentrée 2020. En janvier 2020, l'académie de Poitiers a accordé cette certification à près de 74 écoles et établissements scolaires (79 labels).

La cinquième vague est lancée en septembre 2020. Une vingtaine d'écoles et d'établissements ont déposé un dossier de candidature. Le CAEDD puis le CAPEDD se réuniront en décembre 2020 pour statuer sur l'octroi des labels. Une remise de ces labels devrait intervenir en début d'année civile, sans doute à l'aquarium de La Rochelle. On peut espérer une centaine d'écoles et d'établissement labellisés E3D en janvier 2021.

Les premiers labels distribués en 2017 qu'il convient donc éventuellement de renouveler feront l'objet d'une campagne spécifique dans le premier semestre de l'année 2021. Il sera possible d'ouvrir une nouvelle vague à toutes les écoles et établissements si la demande s'exprime.

La CAEDD va également travailler à l'identification d'indicateurs et l'élaboration d'une grille évaluative par rapport à la reconnaissance de réseau Eclaire en démarche de développement durable, RE3D ?

L'ancrage de l'EDD dans les écoles et établissements

Au-delà de la politique de labellisation E3D, l'enquête numérique que nous avons conduite permet d'appréhender à la fois plus finement et à l'échelle de l'académie l'ancrage de l'EDD dans les écoles et les établissements scolaires.

1) Les indicateurs institutionnalisés de l'EDD dans les écoles ou les établissements.

Nous avons retenu trois critères de mesure :

- l'identification de l'EDD comme axe fort du projet d'école ou d'établissement ou du contrat d'objectifs,
- l'identification au sein de l'école et de l'établissement d'un(e) référent(e) ou d'un(e) correspondant(e) dans l'école ou l'établissement,
- la présence dans l'école ou l'établissement d'un Comité de pilotage EDD, afin de mesurer aussi la prise en charge collective de l'EDD

Q1. L'école ou l'établissement dispose-t-elle / il d'un projet EDD inscrit au projet d'école / au projet d'établissement ou au contrat d'objectifs ?

	Total En 2017	% Oui En 2017	Non	Oui	Total en 2020	% Oui En 2020	Sans réponse
16	170	26,5%	28	24	52	46,2%	25
17	272	17,6%	74	32	106	30,2%	83
79	222	31,1%	38	29	67	43,3%	28
86	161	29,2%	46	23	69	33,3%	41
Académie	825	25,3%	186	108	294	36,7%	177

Si l'on peut se féliciter qu'un peu plus d'un tiers de nos écoles et établissements dispose d'un axe EDD dans le projet ou le contrat d'objectifs, c'est incontestablement un recul au regard des précédents projets dans lesquels l'EDD devait, au moins pour le second degré, être un axe prescrit au niveau du Rectorat. Pour autant, on observe une augmentation du taux au regard de l'enquête de 2017.

	Total En 2017	% Oui En 2017	Non	Oui	Total en 2020	% Oui En 2020	Sans réponse
Ecole	652	21,9%	148	67	215	31,2%	127
Collège	124	38,7%	32	29	61	47,5%	32
Lycée	49	36,7%	6	12	18	66,7%	18
Total	825	25,3%	186	108	294	36,7%	177

L'analyse des résultats par catégorie montre une nette différence entre les Premier et Second degrés.

Constat : l'inscription de l'EDD dans les enseignements dans les anciens programmes de plusieurs disciplines avait amorcé une mobilisation qui s'est estompée, les nouveaux programmes de collège par exemple ne mentionnent l'EDD sont moins nombreux. L'EDD n'est ainsi plus citée dans les programmes de SVT.

⇒ **Le travail accompli par le Conseil Supérieur des Programmes vise à pallier cette situation.**

Q2. Disposez-vous d'un(e) référent(e) ou d'un(e) correspondant(e) EDD dans l'école ou dans l'établissement ?

	Total en 2017	% Oui en 2017	Non	Oui	Total en 2020	% Oui en 2020	Sans réponse
16	156	25,6%	31	20	51	39,2%	26
17	256	16,0%	82	24	106	22,6%	83
79	206	23,8%	45	22	67	32,8%	28
86	151	15,2%	55	12	67	17,9%	43
Acad.	769	19,9%	213	78	291	26,8%	180

On peut mesurer à nouveau le travail à accomplir d'autant que des référents EDD devraient depuis plusieurs années exister dans les lycées et les collèges.

Le taux de réponse positive est évidemment encourageant. Pour autant, le taux de réponse invite à rester très prudent sur la lecture des données.

	Total en 2017	% Oui en 2017	Non	Oui	Total en 2020	% Oui en 2020	Sans réponse
Ecole	608	7,6%	199	16	215	7,4%	127
Collège	114	68,4%	12	49	61	80,3%	32
Lycée	47	61,7%	2	13	15	86,7%	21
Total	769	19,9%	213	78	291	26,8%	180

Freins : certaines missions de référent dans un EPLE ont donné lieu au versement d'une indemnité (ex. des RUPN ou référent culture), ce qui n'a jamais été envisagé pour les référents EDD.

⇒ **Un courrier de madame la Rectrice en octobre 2019 a invité les chefs d'établissement à mettre à jour le nom de leur référent EDD, à défaut d'en nommer un.**

Q3. Disposez-vous au sein de l'école ou de l'établissement d'un Comité de pilotage EDD ?

Les réponses à cet item témoignent de la difficulté à saisir l'EED de manière collective, de dépasser l'engager d'un ou de quelques individus pour offrir ou mettre à la disposition des équipes une instance ouverte et partagée qui pourrait impulser des actions ou des projets. Pour les établissements scolaires, c'est là encore un recul par rapport aux années 2012-2014. Par ailleurs, le décrochage est croissant des lycées jusqu'aux écoles.

	Total en 2017	% Oui en 2017	Non	Oui	Total en 2020	% Oui en 2020	Sans réponse
16	159	5,0%	41	8	49	16,3%	28
17	265	2,6%	95	10	105	9,5%	84
79	210	7,6%	53	12	65	18,5%	30
86	155	3,9%	63	4	67	6,0%	43
Acad.	789	4,7%	252	34	286	11,9%	185

	Total en 2017	% Oui en 2017	Non	Oui	Total en 2020	% Oui en 2020	Sans réponse
Ecole	624	3,7%	207	5	212	2,4%	130
Collège	119	5,0%	38	22	60	36,7%	33
Lycée	46	17,4%	7	7	14	50,0%	22
Total	789	4,7%	252	34	286	11,9%	185

Freins :

⇒ Une telle instance et une mobilisation collective relèvent d'abord de l'établissement scolaire dans le cadre de son autonomie.

Actions / Préconisations poursuivies :

- ⇒ Mobilisation engagée des CVL et des CVC pour impulser une prise de conscience écologique et amener des actions dans le cadre de l'EDD.
- ⇒ Poursuite de la labellisation E3D comme levier pour entraîner un nombre d'écoles et d'établissements plus important.
- ⇒ Développer les collaborations avec les collectivités et les associations afin d'ancrer véritablement les démarches E3D des écoles et établissements dans leurs territoires.
- ⇒ Une mise en œuvre pédagogique des parcours éducatifs des élèves pourraient faciliter la mobilisation sur l'EDD.

Q13. Avez-vous déposé ou souhaitez-vous déposer un dossier de candidature à la labellisation des Ecoles ou Etablissements en Démarche de Développement Durable ?

La dynamique espérée depuis la relance de la labellisation en 2016 des démarches globales semble s'amorcer au regard de cette enquête réalisée, rappelons-le, en février/mars 2016. Il est possible de mesurer cet effet, fort au niveau des lycées (1/3 des lycées ayant répondu), moindre dans les collèges (environ 13% des collèges ayant répondu), et encore réduit dans le premier degré (45 réponses positives sur les 513 réponses sur cet item). L'impact de la circulaire Transition écologique est un nouveau levier.

	Total en 2017	% Oui en 2017	Non	Oui	Total	% Oui	Sans réponse
16	134	17,2%	35	15	50	30,0%	27
17	211	8,5%	84	21	105	20,0%	84
79	176	9,1%	52	11	63	17,5%	32
86	127	10,2%	61	6	67	9,0%	43
Acad	648	10,8%	232	53	285	18,6%	186

	Total en 2017	% Oui en 2017	Non	Oui	Total	% Oui	Sans réponse
Ecole	513	8,8%	183	28	211	13,3%	131
Collège	97	13,4%	38	20	58	34,5%	35
Lycée	38	31,6%	11	5	16	31,3%	20
Total	648	10,8%	232	53	285	18,6%	186

Action :

- ⇒ Un temps fort pour cette labellisation et la présentation des logos du label ont été mis en œuvre depuis la première vague de labellisation. Ces temps forts successifs font connaître cette démarche et contribue à une émulation.
- ⇒ On observe un différentiel entre les résultats de l'enquête et le nombre de labellisation qui indique qu'il est important de promouvoir la labellisation tout en rassurant sur les exigences attendues.

2) Les agendas 2030 et label Eco-école, autres voies de l'EDD dans les projets d'école et d'établissement

Un état des lieux de l'EDD dans l'académie ne peut faire fi d'autres labellisations à l'image de la labellisation Eco-école² / Eco-collège et Eco-lycée qui est déjà ancienne et présente dans l'académie comme en témoignent les réponses à l'item 5 de notre enquête.

Q5. Votre école / votre établissement bénéficie-elle / il d'une labellisation Eco-Ecole ?

	Total en 2017	% Oui en 2017	Non	Oui	Total	% Oui	Sans réponse
16	167	7,8%	42	8	50	16,0%	27
17	264	1,1%	100	6	106	5,7%	83
79	211	7,1%	57	9	66	13,6%	29
86	157	1,9%	66	1	67	1,5%	43
Acad	799	4,3%	265	24	289	8,3%	182

	Total en 2017	% Oui en 2017	Non	Oui	Total	% Oui	Sans réponse
Ecole	603	28	203	10	213	4,7%	129
Collège	119	2	52	8	60	13,3%	33
Lycée	43	4	10	6	16	37,5%	20
Total	765	34	265	24	289	8,3%	182

Si les réponses positives restent là encore peu nombreuses, on peut faire le constat ici d'un certain engagement du 1^{er} degré. Le label Eco-école est présent dans l'établissement, notamment dans les départements des Deux-Sèvres et de la Charente.

Le faible nombre des référents EED, la faible présence d'instance dédiée à l'EDD ou encore le nombre réduit de projets d'école ou d'établissement faisant de l'EDD un axe fort, ne doit pas pour autant laisser penser qu'il n'y a pas ou peu d'actions et de projets, comme le montrent les réponses à trois autres items de notre enquête.

² L'office français de la Fondation pour l'Education à l'environnement en Europe est devenu cette année **Teragir**. Teragir montre que la préservation des ressources environnementales est aussi source d'économies et de bien-être social, à travers ses programmes et labels : Pavillon, Eco-école, clef verte, la journée internationale des forêts, jeunes reporters pour l'environnement et le Stockholm Junior Water Prize.

Q4. Avez-vous mis en oeuvre dans l'école ou dans l'EPLE un Agenda 2030 (ex-agenda 21) ?

	Total en 2017	% Oui en 2017	Non	Oui	Total	% Oui	Sans réponse
16	167	5,4%	47	3	50	6,0%	27
17	261	1,5%	105	1	106	0,9%	83
79	214	4,7%	66	0	66	0,0%	29
86	156	1,3%	67	0	67	0,0%	43
Acad	798	3,1%	285	4	289	1,4%	182

	Total en 2017	% Oui en 2017	Non	Oui	Total	% Oui	Sans réponse
Ecole	630	1,6%	213	0	213	0,0%	129
Collège	119	10,1%	56	4	60	6,7%	33
Lycée	49	6,1%	16	0	16	0,0%	20
Total	798	3,1%	285	4	289	1,4%	182

Là encore, à l'image des labels éco-école..., les collèges, dans des proportions certes réduites, ont engagé des agendas 21. Ils sont plus présents en Charente. Ils l'étaient dans les Deux-Sèvres en 2017 mais on observe un net recul dans ce département parmi les réponses obtenues. Ils ont disparu dans les écoles et les lycées dans le panel disponible.

Préconisations :

⇒ Une piste pour élargir le nombre d'écoles et d'établissements labellisés est de développer ces agendas 2030. Il convient donc de les promouvoir à l'échelle académique mais de les impulser aussi à l'échelle des écoles et des établissements.

3) L'adhésion à des temps forts nationaux et la participation à des projets départementaux et/ou associatifs

Ces éléments constituent d'autres indicateurs qui témoignent là encore d'une faible mobilisation, à l'exception du département des Deux-Sèvres qui profitent de deux dispositifs : ECORCE et CELSIUS, dont nous reparlerons plus loin.

Q19 L'école ou l'EPLE participe-t-elle / il à des temps forts nationaux (SEM, SERD, SEDD) ?

SEM : Semaine euro. de l'éco-mobilité / **SERD** : Semaine euro. de la réduction des déchets / **SEDD** : Semaine euro. du DD.

	Total en 2017	% Oui en 2017	Non	Oui	Total en 2020	% Oui	Sans réponse
16	160	5,6%	40	4	44	9,1%	33
17	259	3,1%	90	7	97	7,2%	92
79	204	6,4%	54	8	62	12,9%	33
86	154	2,6%	59	5	64	7,8%	46
Acad	777	4,4%	243	24	267	9,0%	204

	Total en 2017	% Oui en 2017	Non	Oui	Total en 2020	% Oui	Sans réponse
Ecole	621	3,2%	185	9	194	4,6%	148
Collège	108	7,4%	47	10	57	17,5%	36
Lycée	48	12,5%	11	5	16	31,3%	20
Total	777	4,4%	243	24	267	9,0%	204

Q20 L'école ou l'EPLE participe-t-elle / il à un projet départemental EDD (ECORCE, CELSIUS) ?

	Total en 2017	% Oui en 2017	Non	Oui	Total en 2020	% Oui	Sans réponse
16	166	7,8%	36	9	45	20,0%	32
17	264	2,3%	95	2	97	2,1%	92
79	213	21,1%	51	12	63	19,0%	32
86	158	1,3%	61	3	64	4,7%	46
Acad	801	8,2%	243	26	269	9,7%	202

	Total en 2017	% Oui en 2017	Non	Oui	Total en 2020	% Oui	Sans réponse
Ecole	635	6,3%	187	9	196	4,6%	146
Collège	118	17,8%	41	16	57	28,1%	36
Lycée	48	10,4%	15	1	16	6,3%	20
Total	801	8,2%	243	26	269	9,7%	202

Q21 L'école ou l'EPLE participe-t-elle / il à un programme EDD associatif (DSNE, GODS, SIEDS, Appel à projets du Parc Naturel régional du Marais poitevin) ?

	Total en 2017	% Oui en 2017	Non	Oui	Total en 2020	% Oui	Sans réponse
16	166	7,8%	37	8	45	17,8%	32
17	264	2,3%	81	16	97	16,5%	92
79	213	21,1%	44	19	63	30,2%	32
86	158	1,3%	47	16	63	25,4%	47
Acad	801	8,2%	209	59	268	22,0%	203

	Total en 2017	% Oui en 2017	Non	Oui	Total en 2020	% Oui	Sans réponse
Ecole	635	6,3%	150	46	196	23,5%	146
Collège	118	17,8%	49	8	57	14,0%	36
Lycée	48	10,4%	10	5	15	33,3%	21
Total	801	8,2%	209	59	268	22,0%	203

Constat et préconisations engagées :

- ⇒ Le faible engagement constaté laisse penser que ces dispositifs et ces temps forts (nationaux ou autres) restent encore peu connus. Le Pôle civisme et citoyenneté doit pouvoir trouver des relais au niveau des départements, des bassins comme des circonscriptions.
- ⇒ Cette promotion pour être efficace, pourra notamment s'appuyer davantage encore sur les référents départementaux, au niveau des **DASEN**, mais également sur les pilotes des réseaux **ECLORE** de l'académie. Le **Réseau ECLORE** doit être une échelle et une organisation à même de développer les actions et les projets EDD.
- ⇒ Une meilleure coordination avec le **réseau Canopé** pourrait profiter au développement de l'EDD, puisqu'il est concepteur d'expositions et d'ateliers, et qu'il met à disposition du matériel et de la documentation pédagogique.

4) Le parcours éducatif citoyen, catalyseur pour les actions EDD

La mise en œuvre du parcours citoyen devrait avoir un effet de catalyseur pour les actions et les projets pédagogiques d'éducation au développement durable. C'est l'une des perspectives à engager puisque la citoyenneté contemporaine ne peut faire fi d'une éducation citoyenne à l'environnement et à la biodiversité.

Q.12 Dans la perspective du parcours citoyen, des actions EDD sont-elles envisagées sur chaque niveau ?

	Total en 2017	% Oui en 2017	Non	Oui	Total en 2020	% Oui	Sans réponse
16	153	68,6%	16	29	45	64,4%	32
17	236	50,8%	37	59	96	61,5%	93
79	192	59,9%	23	39	62	62,9%	33
86	132	53,0%	20	44	64	68,8%	46
Acad	713	57,5%	96	171	267	64,0%	204

	Total	% Oui	Non	Oui	Total en 2020	% Oui	Sans réponse
Ecole	554	61,6%	63	133	196	67,9%	146
Collège	113	43,4%	24	31	55	56,4%	38
Lycée	46	43,5%	9	7	16	43,8%	20
Total	713	57,5%	96	171	267	64,0%	204

Constat :

On peut constater que le parcours citoyen n'est pas encore correctement mis en œuvre. La dimension pluriannuelle et, donc, une progression pédagogique restent difficiles. Le parcours citoyen se construit encore en tuyaux d'orgue avec des thématiques privilégiées dans les établissements ou écoles.

Préconisations :

L'effort de formation doit se poursuivre pour améliorer l'élaboration et la mise en œuvre du parcours citoyen (comme des parcours santé et d'éducation artistique et culturelle. => une offre à plusieurs échelles territoriales peut s'avérer nécessaire : offre académique mais aussi au titre d'une F.I.L à l'échelle des réseaux Ecloré.

Troisième partie

L'état des lieux de la politique d'éducation à la biodiversité

L'engagement dans l'éducation à la biodiversité dans l'académie de Poitiers

L'enquête en ligne EDD permet de mettre en lumière des « équipements » ou des installations qui reflètent des actions et des projets concrets et devenus communs, voire du quotidien.

L'importance du nombre de **pouilliers pédagogiques**, de **jardins pédagogiques**, de **nichoirs ou d'hôtels à insectes** ou encore de **mares pédagogiques** est le signe d'une généralisation en cours de pratiques d'EDD, privilégiant une entrée par la nature, la biodiversité, comme la circulaire de 2015 le préconisait. Ces équipements restent particulièrement présents dans les écoles, beaucoup moins dans le secondaire.

Q8 L'école ou l'EPLÉ dispose-t-elle / il d'un poulailler pédagogique ?

	Total en 2017	Oui en 2017	Non	2020 Oui / %	2020 Total	Sans réponse		Total en 2017	Oui en 2017	Non	2020 Oui / %	2020 Total	Sans réponse
16	168	10 6%	44	3 6,4%	47	30	Ecole	645	42	175	25 12,5%	200	142
17	268	17 6,3%	90	8 8,2%	98	91	Collège	122	5	55	2 3,5%	57	36
79	221	18 8,1%	49	14 22,2%	63	32	Lycée	47	1	16	1 5,9%	17	19
86	157	3 1,9%	63	3 4,5%	66	44	Total	814	48	246	28 10,2%	274	197
Acad	814	48 5,9%	246	28 10,2%	274	197							

Q9 L'école ou l'EPLÉ dispose-t-elle / il d'un jardin pédagogique ?

	Total en 2017	Oui / % en 2017	Non	2020 Oui / %	2020 Total	Sans réponse		Total en 2017	Oui / % en 2017	Non	2020 Oui / %	2020 Total	Sans réponse
16	164	105 64%	20	26 56,5%	46	31	Ecole	635	378 59,5%	87	113 56,5%	200	142
17	266	147 55,3%	49	50 50,5%	99	90	Collège	121	58 47,9%	36	21 36,8%	57	36
79	217	114 52,5%	35	28 44,4%	63	32	Lycée	48	13 27,1%	12	4 25 %	16	20
86	157	83 52,9%	31	34 52,3%	65	45	Total	804	449 55,8%	135	138 50,5%	273	198
Acad	804	449 55,8%	135	138 50,5%	273	198							

Q10 L'école ou l'EPLÉ dispose-t-elle / il d'un nichoir ou d'un hôtel à insectes ?

	Total en 2017	Oui / % en 2017	Non	2020 Oui / %	2020 Total	Sans réponse		Total en 2017	Oui / % en 2017	Non	2020 Oui / %	2020 Total	Sans réponse
16	167	75 44,9%	21	26 55,3%	47	30	Ecole	643	270 42%	86	115 57,2%	201	141
17	268	107 39,9%	43	55 56,1%	98	91	Collège	123	48 39%	22	34 60,7%	56	37
79	219	94 42,9%	23	40 63,5%	63	32	Lycée	46	13 28,3%	11	5 31,3%	16	20
86	158	55 34,8%	32	33 50,8%	65	45	Total	812	331 40,8%	119	154 56,4%	273	198
Acad	812	331 40,8%	119	154 56,4%	273	198							

Q12 L'école / l'établissement dispose-t-elle/il d'une mare pédagogique ?

	Total en 2017	Oui / % en 2017	Non	2020 Oui / %	2020 Total	Sans réponse		Total en 2017	Oui / % en 2017	Non	2020 Total	2020 Oui / %	Sans réponse
16	159	10 5,9%	44	3 6,4%	47	30	Ecole	646	22 3,4%	195	201	6 3%	141
17	256	12 4,5%	96	3 3%	99	90	Collège	123	20 16,3%	47	57	10 17,5%	36
79	207	15 6,8%	58	5 7,9%	63	32	Lycée	49	4 8,2%	14	16	2 12,5%	20
86	150	9 5,7%	58	7 10,8%	65	45	Total	818	46 5,6%	256	274	18 6,6%	197
Acad	772	46 5,6%	256	18 6,6%	274	197							

Ces installations ou équipements permettent à l'évidence des pratiques concrètes et régulières, particulièrement adaptées aux élèves du premier degré.

On peut également se réjouir de constater que ces installations et équipements sont sollicités dans le temps des enseignements, dans le temps scolaire mais également hors du temps scolaire, durant le temps périscolaire dans les écoles, comme le montrent les réponses à la question 11 de notre enquête en ligne.

Q11 Le cas échéant, cet équipement fait-il l'objet d'une gestion scolaire, périscolaire ou les deux à la fois ?

Gestion scolaire

	Non	Oui	Total	% Oui
Ecole	297	355	652	54,4%
Collège	73	51	124	41,1%
Lycée	35	14	49	28,6%
Total	405	420	825	50,9%

Gestion périscolaire

	Non	Oui	Total	% Oui
Ecole	478	174	652	26,7%
Collège	105	19	124	15,3%
Lycée	42	7	49	14,3%
Total	625	200	825	24,2%

	Periscol uniquement	Scol uniquement	Scol et periscol	Total	Periscol uniquement	Scol uniquement	Scol et periscol
Ecole	45	226	129	400	11,3%	56,5%	32,3%
Collège	5	37	14	56	8,9%	66,1%	25,0%
Lycée	3	10	4	17	17,6%	58,8%	23,5%
Total	53	273	147	473	11,2%	57,7%	31,1%

Ces coins-nature évoquées dans la circulaire de 2015 sont parfois mobilisées par le biais de dispositifs institutionnels qui constituent autant d'impulsion, c'est le cas du « programme 10 000 coins-nature » de la DREAL

Autour des coins-nature

Le programme « 10 000 coins-nature dans les écoles et collèges » : enjeux et objectifs

Situés à l'intérieur d'une école ou d'un EPLE, les coins-nature sont des espaces dédiés à la nature sous la forme d'espèces végétales et animales (jardin pédagogique, gîtes à insectes, nichoirs à oiseaux, potager, mare pédagogique, abris à chauve-souris, poulaillers...). Par la réintroduction d'espaces de nature au sein de ces territoires, l'ambition est de disposer d'un espace pédagogique qui favorise la prise de conscience écologique, l'acquisition de gestes écologiques, en somme une EDD.

Le programme piloté par la DREAL consiste à soutenir ces projets par une aide de 500 euros de l'enveloppe Spéciale Transition Energétique. Encore faut-il être situé sur un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. L'objectif est d'atteindre pas moins de 10 000 écoles et collèges disposant d'un coin nature. Précisons que ce sont aux collectivités (Mairie, Conseil départemental et EPCI) de ces territoires à énergie positive pour la croissance verte de déposer une candidature et non l'école ou l'EPLE. Par ailleurs, le projet de l'école ou du collège doit supposer un minimum de 125 euros d'autofinancement.

Le programme "10000 coins nature dans les écoles et collèges" dans l'académie de Poitiers : état des lieux

La DREAL avec laquelle le Pôle civisme et citoyenneté entretient des relations de travail régulière a transmis les données suivantes pour notre académie.

On recense 7 établissements inscrits dans cette opération à savoir :

- Ecole maternelle Les Bordes à Cognac (16)
- Ecole maternelle à Celles (17)
- Ecole du soleil à Jarnac Champagne (17)
- Ecole élémentaire du Chêne à Lezay (79)
- Ecole Notre-Dame d'Argenton-l'Eglise (79)
- Ecole Saint-Maire à Melle (79)
- Collège Anatole France à Angoulême (16)
- Collège Norbert Casteret à Ruelle (16)
- Collège Jean Monnet à Lezay (17)
- Collège Emile Zola de Prahecq (79)
- Collège Molière de Bouillé-Loretz (79)

D'autres territoires (communes ou EPCI) ont postulé, sans préciser le nom des établissements impactés :

- St Yrieix, Chazelles, Cherves-Richemont, Grassac, Genté, SDC Seuil Charente/Périgord, Grassac, Sers, Dirac, Angoulême (7 écoles), Gond-Pontouvre (2 écoles) Ruelle (3 écoles), La Couronne (3 écoles) (16)
- La Rochelle (17)
- Niort (79) pour 7 écoles.
- Béruges, Montamisé, Migné-Auxances, Ligugé, Chalandray, Jazeneuil (86)

Le lien privilégié avec la nature et l'homme en société qui est la thématique de la politique régionale de la Nouvelle-Aquitaine en faveur de l'EDD est aussi très présent dans un programme académique, né en 2014, expérimenté dans les Deux-Sèvres dans un premier temps, en cours d'extension à l'échelle académique depuis l'année 2017.

Au-delà du programme conduit par la DREAL, l'enquête de 2020 permet de faire un nouveau point de la situation sur les coins nature : **l'école ou l'EPLÉ dispose-t-elle / il d'un "coin nature" ?**

Enquête 2020	Non	Oui	Total	% Oui	Sans réponse
16	17	30	47	63,8%	30
17	46	52	98	53,1%	91
79	25	37	62	59,7%	33
86	29	37	66	56,1%	44
Académie	117	156	273	57,1%	198

Enquête 2020	Non	Oui	Total	% Oui	Sans réponse
Ecole	81	118	199	59,3%	143
Collège	26	31	57	54,4%	36
Lycée	10	7	17	41,2%	19
Total	117	156	273	57,1%	198

La DREAL nous a fait parvenir un nouveau bilan d'étape de l'opération "10 000 Coins Nature" au titre de laquelle différents établissements scolaires néo-aquitains ont été déclarés lauréats fin 2016 début 2017. Dans certains établissements, le changement de personne a conduit à l'abandon du projet, le relai n'a pas été forcément assuré sur ces projets de coins nature. Cette opération prend fin **le 31 décembre 2020**.

Les collectivités fortement engagées sont identifiées dans le tableau ci-dessous.

Territoire lauréat	Bénéficiaire	Date signature	Date transmission	Montant
Communauté d'agglomération du Grand Angoulême	LA COURONNE	18/04/2017	10/10/2017	1 500,00 €
Communauté d'agglomération du Grand Angoulême	ANGOULEME			3 500,00
Communauté de communes du Thouarsais	COLLEGE MOLIERE	11/04/2017	10/10/2017	500,00 €
Syndicat mixte du Pays Mellois	ECOLE SAINTE MARIE			500,00 €
Communauté d'agglomération du Niortais	NIORT	28/04/2017	10/10/2017	3 500,00
Communauté de communes du Thouarsais	OGEN ECOLE NOTRE DAME	14/04/2017	26/09/2017	500,00
Communauté d'agglomération du Grand Poitiers	BIGNOUX	30/11/2016	10/10/2017	500,00
Communauté d'agglomération du Grand Poitiers	BERUGES	18/04/2017	26/09/2017	500,00
Communauté d'agglomération du Grand Poitiers	BIGNOUX (ecole Jacques Yves Cousteau)	02/05/2017	10/10/2017	500,00 €

L'ambition du programme Écorce académique

1 - Un dispositif partenarial servant les parcours éducatifs de l'élève

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a introduit l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le code de l'éducation. Ainsi, l'éducation à l'environnement et au développement durable mentionnée à l'article L. 312-19 du Code de l'éducation fait partie des missions de l'école.

L'EDD est devenue un outil de valorisation des projets environnementaux menés par les élèves. Elle doit s'articuler autour d'un projet éducatif territorial et mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part, les projets de l'école et des établissements du second degré, et d'autre part, les activités proposées.

Le dispositif **ECORCE**, initié par le recteur Moret et le président du CG des Deux-Sèvres, s’inscrit dans cette perspective. Il s’agit de mettre les enjeux environnementaux inscrits dans un territoire au cœur de l’action des élèves, facilitant ainsi la connaissance des éléments du patrimoine proche des écoles et des établissements scolaires, en associant dans les travaux les enseignants et les acteurs de proximité sur la question. Les élèves pourront ainsi s’approprier leur patrimoine naturel, conscients de l’impact qu’ils peuvent avoir dessus et acteurs de sa préservation ou de sa restauration.

Ce dispositif sert idéalement de support aux parcours éducatifs de l’élève, puisqu’il implique des groupes en binômes, à savoir une classe de Cours moyen et une classe de collège. Le dispositif est désormais ouvert aux classes de lycée qui peuvent travailler un binôme école-collège formant ainsi un trinôme. [En Deux-Sèvres, il n’est pas possible à une classe de lycée de travailler avec une classe d’école seulement, le CD ne finance que les binômes école-collège.] Le projet est mené en interdisciplinarité (sciences/EDD, arts, français), avec un volet numérique (réalisation d’un poster, blog, webradio).

2- De l’expérimentation à la généralisation

Après 3 années d’existence et d’expérimentation en Deux-Sèvres, au cours desquelles 130 classes écoles/collèges et lycée ont bénéficié du dispositif, celui-ci a été étendu cette année 2016/2017 à la Charente avec 4 binômes qui se sont ajoutés aux 24 des Deux-Sèvres. L’ambition est de l’étendre dans la mesure du possible aux deux autres départements de l’académie.

A la rentrée 2020, le dispositif ECORCE est désormais étendu aux départements des Deux-Sèvres, de la Charente et de la Charente-Maritime. Une nouvelle convention ECORCE (2020-2023) a été négociée, et, est désormais à la signature des partis. Il reste à poursuivre les discussions avec le Conseil départemental de la Vienne pour déployer ce dispositif dans ce dernier département. L’appel à projet du Conseil départemental de la Vienne est une bonne base de travail, il est conforme à l’esprit du dispositif Ecorce. Il reste à s’entendre sur la question des binômes 1^{er} et 2nd degrés et de la prise en charge des animations sur les espaces naturels sensibles du département. Comme pour la Charente-Maritime, on peut entendre que le conseil départemental de la Vienne ne retienne que certains sites pour des questions de prise en charge financière.

Le déploiement de dispositif partenariaux en faveur de la biodiversité et du respect de l’environnement dans un cadre partenarial et territoriale

1 – Les Aires Marines Educatives (AME)

Les aires marines éducatives sont pilotées par le Parc marin de l’estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, dans le cadre d’un partenariat avec l’Agence française de la Biodiversité (AFB).

Le Parc marin de l’estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Créé par la loi du 14 avril 2006, le parc naturel marin constitue l’une des 15 catégories d’aires marines protégées (AMP). Ses objectifs : contribuer à la protection et à la connaissance du patrimoine marin et promouvoir le développement durable des activités liées à la mer.

Créé par décret ministériel le 15 avril 2015, le parc naturel marin de l’estuaire de la Gironde et mer des Pertuis couvre 6 500 km², s’étend sur environ 1 000 km de côtes et plonge au large jusqu’à 50 mètres de fond.

Trois ans après sa création et après une année de concertation, le plan de gestion du parc a été approuvé par l’agence française pour la biodiversité (AFB) en juin 2018.

Les Aires Marines Educatives (AME)



Le label AME reconnaît la mise en place d’une démarche éco-citoyenne mettant les élèves au cœur d’une réflexion collective sur la gestion et la protection du patrimoine naturel et culturel marin impliquant la commune et les usagers de ce patrimoine.

Il repose sur le respect d’une méthodologie AME et d’une charte AME, qui visent à mettre en oeuvre les trois piliers des AME, nées aux îles Marquises en Polynésie française:

- « **Connaître la mer** » : acquisition de connaissances scientifiques, empiriques et civiques sur le patrimoine naturel et culturel marin

- « **Vivre la mer** » : découverte de la mer et de ses acteurs
- « **Transmettre la mer** » : transmission des savoirs et gestion d'un patrimoine commun préservé.

La mise en place d'une aire marine éducative a avant tout un but pédagogique et s'inscrit pleinement dans les dimensions pédagogiques et civiques de l'enseignement scolaire. Elle utilise en effet une démarche de projet qui permet d'aborder la transmission de connaissance et de compétences par la conjugaison de l'expérience et de la théorie. L'AME est un support particulièrement efficace pour les démarches pédagogiques transversales

Les Aires marines éducatives portées par le Parc marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Durant les dernières années, 4 écoles en moyenne s'étaient engagées dans une AME dans l'académie de Poitiers, soit les 2/3 des AME accompagnées par le Parc marin (1 en Gironde, 1 en Vendée).

Cette année, près d'une quinzaine de projets ont émergé. Finalement, 13 AME, 145 classes de cycle 3, soit 350 élèves (3 classes d'une même école) sur l'ensemble du Parc marin (Vendée à Gironde).

Dans l'académie de Poitiers, 11 AME.

Sur ces 11, **10 dossiers de demande subventions relèvent de l'académie de Poitiers** [Saint-Georges de Didonne, financement de la communes et l'agglomération = autofinancement local].

A ce jour, ces demandes de subvention sont validées, soit 90 799 euros de subvention pour une dépense éligible initiale de 113 624 euros.

LES ECOLES ENGAGEES DANS LA DEMARCHE AME EN 2019-2020 ET 2020-2021 SONT :

- **Quatre écoles engagées depuis une ou plusieurs années**
 - Ecole Simone Veil de La Rochelle (1 CM2) avec l'E.C.O.L.E de la mer
 - Ecole Raymond Bouchet de La Rochelle (1 CE2/CM1) avec le Club UNESCO de la Rochelle et Echo-mer
 - Ecole de la Genette de La Rochelle (1 CM1/CM2) avec le Club UNESCO de la Rochelle et Echo-mer
 - Ecole de la Brée-les-Bains (1 CM1/CM2) avec l'association IODDE
- **Les écoles nouvellement engagées**
 - Ecole de l'île d'Aix (classe unique) avec le Cercle Nautique de l'île d'Aix
 - Ecole du Marouillet à Yves (1 CM1/CM2) avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux
 - Ecole Jean Zay de Saint Georges de Didonne (3 classes de cycle 3) avec le Parc de l'Estuaire (Conseil départemental de Charente-Maritime)
 - Ecole élémentaire publique de La Flotte en Ré (1 CE2/CM1) avec la Comm. de communes de l'île de Ré
 - Ecole Le Renard de L'Houmeau (1 CM2) avec l'E.C.O.L.E de la mer
 - Ecole primaire de Rivedoux (1 CM2) avec l'Association Pêche et Nautisme Rivedousais
 - Ecole Sainte Catherine de La Flotte en Ré (1 CM1/CM2) avec le Club UNESCO de la Rochelle
 - Ecole de La Cotinière à Saint Pierre d'Oléron (1 CE2/CM1 et 1 CM1/CM2)) avec l'association IODDE

4 - Enjeux dans l'année

- Améliorer la valorisation des projets : mieux les faire connaître pour multiplier les projets et les initiatives, montrer ce que les élèves et les enseignants de l'académie ont réalisé, montrer la co-construction entre les partenaires (Parc marin, AFB, partenaires associatifs et services des collectives, Académie).
- ⇒ **Levier : créer un blog dédié à ces actions (il faut dans ce cas répondre au besoin d'un webmaster).**
- ⇒ Répondre aux attentes du Parc marin sur la question de l'agrément par l'Education nationale des partenaires associatifs et des services des collectivités. **Le Service académique juridique et la DEE ont été sollicités sur le cadre légal et réglementaire.**

Le déploiement des **Aires terrestres éducatives** doit conduire rapidement à la même mobilisation pour en assurer le succès. Les contacts avec les collectivités doivent être relancés pour les mobiliser sur cet objectif.

2 – Les dispositifs partenariaux et territoriaux, en faveur de la biodiversité et du développement, mis en oeuvre dans l'académie de Poitiers

Il convient de distinguer les projets inscrits dans des programmes académiques, de ceux qui sont conduits en pleine autonomie par les enseignants au sein de l'établissement. La réunion avec les référents EDD avec les CVL dans chacun des départements a permis d'en identifier un certain nombre (les plus intéressants figurent en dernière page).

Les programmes académiques s'inscrivent dans des territoires et avec des publics variés :

	Territoire concerné	Public concerné	Partenaires
AMI Sciences grandeur nature*	Lycéens de l'académie	Lycéens	Région N.A.
La biodiversité dans mon lycée	Lycées de l'académie (2 cette année)	Lycéens	Région N.A., Labex Cote
Graines de reporters scientifiques	Echelle académique	Collégiens et lycéens	Fondation TARA, CLEMI Musée maritime de LR
A la rencontre du Marais poitevin	Territoire du Parc naturel du PNR Marais Poitevin	Elèves de l'école (cycle 2 et 3), du collège et du lycée	PNR Marais poitevin et les associations du réseau RAINETTE.
Labellisation E3D	Académique	De l'école au lycée	Collectivités, services de l'Etat et associations
A la rencontre du Marais poitevin	Territoire du Parc naturel du PNR Marais Poitevin	Elèves de l'école (cycle 2 et 3), du collège et du lycée	PNR Marais poitevin et les associations du réseau RAINETTE.
Aires marines éducatives	Littoral de Charente-Maritime	Elèves de cycle 3, plutôt CM1-CM2.	Agence française de la Biodiversité, Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
Ecorce	Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres	Elèves de cycle 3 (CM1/CM2 – Sixième)	Les départements et des associations

A l'initiative de la Région, un appel à manifestation d'intérêt intitulé (AMI) « **Sciences grandeur nature** » a été lancé dans les lycées de l'Académie. Cette initiative manquait jusque-là, la Région étant peu présente sur le dossier. En revanche, si la collectivité a sollicité les trois rectorats pour établir un cahier des charges, elle conduit l'AMI seule. Le rectorat n'a connaissance que du projet du lycée Desfontaines (présence de la chargée de mission EDD).

Par ailleurs, le Rectorat :

- est un acteur du PRSE Nouvelle-Aquitaine, il est notamment le pilote de l'action 21.
- conduit également avec CANOPE, la DRAC, le PNR Marais poitevin et la Villa Perochon un PREAC **Territoire(s) et photographie(s)**. La thématique 2020 : « repenser le territoire et questionner la photographie non comme représentation du réel, mais comme outil de relecture du territoire ».

3 – Les coopérations avec la Région Nouvelle-Aquitaine et Aclimaterra

AMI « Science grandeur nature » de la Région Nouvelle-Aquitaine

« **A vos arbres, plantez !** », [lycée Joseph Desfontaines de Melle](#), projet déposé par un élève du CVL, en partenariat avec les éco-délégués et le copil EDD. Projet réalisé avec le lycée agricole Bujeault. Il s'agit de planter sur 2 ans, 1000 arbres sur le territoire de proximité des lycéens (enceinte du lycée, territoire communal et exploitation du lycée agricole en agroforesterie). Les arbres plantés au lycée et dans l'environnement proche serviront de supports pédagogiques aux enseignants pour sensibiliser les

élèves aux enjeux de la lutte contre l'érosion de la biodiversité locale et à l'adaptation au changement climatique. Les membres de la communauté éducative pourront parrainer un arbre en achetant un porte-clé en bois portant le logo de l'opération (réalisé avec le fablab d'une association de médiation scientifique, partenaire du lycée). Ce projet fait également l'objet d'une demande de subvention auprès du CAVL.

La biodiversité dans mon lycée

Suite au lancement de l'appel à projets par le Pôle civisme et citoyenneté à la rentrée 2019, deux lycées se sont engagés. Le confinement n'a pas permis de terminer les projets engagés qui sont prolongés cette année.

• Le lycée professionnel Romsay à La Rochelle

Deux axes sont privilégiés pour le projet du lycée Romsay,

- une entrée large – plutôt développement durable – autour de la question de l'entretien et du nettoyage des espaces du lycée et à proximité du lycée.

Les élèves sont ainsi engagés dans le ramassage des déchets au sein de l'établissement mais aussi à l'échelle du quartier, ce qui est apprécié par les riverains et permet des relations sociales plus détendues entre la population scolaire et les gens du quartier. Le nettoyage s'étend jusqu'au canal de Romsay (dernière partie du canal de Marans à La Rochelle), les élèves ont déjà récupéré des vélos, de l'électroménager, des mobylettes...

- une entrée biodiversité en s'intéressant à une algue rare qui n'est présente sur le territoire que dans le canal de Romsay. Il s'agit d'une espèce de fougères qui va retenir l'attention des élèves. Par ailleurs, sont envisagées également les installations pour accueillir des abeilles sauvages (qui nichent soit dans des branchages, soit directement dans la terre)

• Le LPO de Surgères

Classe concernée : seconde 2 – 31 élèves

Objectifs pédagogiques :

- Découvrir et appréhender son environnement proche.
- Sensibiliser les élèves à la biodiversité locale et aux enjeux de sa préservation.
- Mettre en oeuvre une démarche d'investigation autour de la connaissance de la biodiversité.
- Impliquer les élèves dans des actions citoyennes.

Déroulement du projet :

• Découverte de la biodiversité présente dans le lycée / Avec l'intervention d'un chercheur, mise en place de protocoles d'échantillonnages statistiques permettant de découvrir la biodiversité végétale présente dans plusieurs zones du lycée (certaines fortement impactée par l'activité humaine, d'autres moins), mais aussi la biodiversité aviaire.

• Traitement et analyse des résultats / En mathématiques, réalisation de graphiques avec intervalles d'incertitudes, indicateurs de dispersion, ... afin de traiter les données relevées sur le terrain.

En SVT, analyse des graphiques obtenus et explication de la richesse spécifique à chaque zone.

• Les actions citoyennes / Réalisation de panneaux de sensibilisation à la biodiversité à destination des lycéens et du personnel, réflexion sur une action à mener en faveur de la biodiversité au lycée.

• Sortie pédagogique / Dans la mesure du possible, il serait intéressant de comparer les résultats obtenus dans un milieu très marqué par l'activité humaine (le lycée) avec un milieu plus naturel (forêt ou marais poitevin) afin de travailler sur la notion de biodiversité des écosystèmes.

Éléments du programme de SVT mis en oeuvre dans ce projet :

Identifier, quantifier et comparer la biodiversité interindividuelle, spécifique et écosystémique ;

- Mettre en oeuvre des protocoles d'échantillonnage statistique permettant des descriptions rigoureuses concernant la biodiversité.
- De nombreux facteurs, dont l'activité humaine, provoquent des modifications de la biodiversité.

« La biodiversité dans mon lycée »

Objectifs pédagogiques :

- Découvrir et appréhender son environnement proche
- Sensibiliser les élèves à la biodiversité locale et aux enjeux de sa préservation
- Mettre en œuvre une démarche d'investigation autour de la connaissance de la biodiversité
- Impliquer les élèves dans des actions citoyennes

Différentes étapes de l'action :

Temps de sensibilisation :

Un temps d'échange à l'attention des enseignants permettra d'appréhender une thématique, des ressources pour élaborer un projet propre à l'établissement et éventuellement échanger avec des partenaires scientifiques, associatifs ou institutionnels.

Temps de pratique :

Les élèves peuvent utiliser un dispositif de sciences participatives, participer à une sortie sur un site naturel de proximité, recevoir un scientifique dans leur classe.

Temps de restitution :

Une journée de mutualisation sera organisée en mai 2020 dans l'académie : seront présentés par des élèves engagés les travaux menés dans chaque établissement pendant une journée dans l'académie.



Crédit photo : rectorat de Poitiers

Niveaux concernés :

Tous niveaux, toutes filières de
LGT et LP

Financements :

Prise en charge d'une
intervention scientifique et/ou
une contribution modeste au
coût d'une sortie sur un espace
de biodiversité de proximité.

Financement propre de l'établissement :

L'établissement doit
notamment prévoir le
déplacement des élèves ou
d'une délégation d'élèves à la
journée de mutualisation en
mai 2020 dans l'académie.

Partenaires institutionnels :

Labex Cote et des laboratoires scientifiques :
IRSTEA, INRA, EPOC... de l'Université de Bordeaux



université
de
BORDEAUX

DAAC du Rectorat de Poitiers / Culture scientifique

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :
pole.civisme-citoyennete@ac-poitiers.fr

Contacts :

laurent.marien@ac-poitiers.fr,
laurence.cailbault@ac-poitiers.fr

Quatrième partie

Entrées thématiques et projets partenariaux

Cette perspective est indispensable puisque les partenaires, collectivités, établissements publics ou services de l'état, représentent la majorité du financement des projets et opérations d'EDD.

1 – Les entrées privilégiées des différentes actions et projets d'EDD dans les écoles et les établissements.

Sans surprise, les principales actions s'inscrivent dans les questions de consommations, d'économies, de tri et de recyclage

21

Q14 Au sein de l'école ou de l'EPL, pratiquez-vous le recyclage de déchets grâce à des composteurs, ou un ramassage de déchets compostables ?

	Non	Oui	Total	% Oui	Sans réponse
16	74	92	166	55,4%	4
17	131	133	264	50,4%	8
79	90	122	212	57,5%	10
86	90	65	155	41,9%	6
Acad.	385	412	797	51,7%	28

	Non	Oui	Total	% Oui	Sans réponse
Ecole	320	313	633	49,4%	19
Collège	47	69	116	59,5%	8
Lycée	18	30	48	62,5%	1
Total	385	412	797	51,7%	28

Q15 Au sein de l'école ou de l'EPL, pratiquez-vous la récupération d'eau ?

	Total en 2017	% Oui en 2017	Total en 2020	% oui en 2020	Sans réponse		Total en 2017	% Oui en 2017	Total en 2020	% oui en 2020	Sans réponse
16	167	24,6%	45	22,2%	32	Ecole	644	14,1%	196	13,8%	146
17	268	9,3%	97	17,5%	92	Collège	121	14,0%	57	26,3%	36
79	219	12,3%	64	7,8%	31	Lycée	49	6,1%	17	5,9%	19
86	160	11,3%	64	17,2%	46	Total	814	13,6%	270	15,9%	201
Acad.	814	13,6%	270	15,9%	201						

Q16 Au sein de l'école ou de l'EPL, pratiquez-vous le recyclage de piles au moyen de bornes ?

	Total en 2017	% Oui en 2017	Total en 2020	% oui en 2020	Sans réponse		Total en 2017	% Oui en 2017	Total en 2020	% oui en 2020	Sans réponse
16	167	55,7%	44	45,5%	33	Ecole	639	28,6%	197	31,0%	145
17	267	35,6%	97	38,1%	92	Collège	123	72,4%	56	58,9%	37
79	218	28,0%	64	37,5%	31	Lycée	49	67,3%	16	81,3%	20
86	159	35,2%	64	40,6%	46	Total	811	37,6%	269	39,8%	202
Acad.	811	37,6%	269	39,8%	202						

Q17 Au sein de l'école ou de l'EPLE, pratiquez-vous le tri ou la récupération de papier ?

	Total en 2017	% Oui en 2017	Total en 2020	% oui en 2020	Sans réponse
16	168	157 93,5%	45	39 86,7%	2
17	265	239 90,2%	97	90 92,8%	7
79	219	198 90,4%	64	58 90,6%	3
86	158	129 81,6%	64	57 89,1%	3
Acad	810	723 89,3%	270	244 90,4%	15

	Total en 2017	% Oui en 2017	Total en 2020	% oui en 2020	Total en 2020
Ecole	642	564 87,9%	197	178 90,4%	145
Collège	120	115 95,8%	57	51 89,5%	36
Lycée	48	44 91,7%	16	15 93,8%	20
Total	810	723 89,3%	270	244 90,4%	201

Q18 Au sein de l'école ou de l'EPLE, pratiquez-vous le recyclage de cartouches d'imprimantes

	Total en 2017	% Oui en 2017	Total en 2020	% oui en 2020	Sans réponse
16	166	106 63,9%	45	27 60,0%	32
17	260	171 65,8%	96	62 64,6%	93
79	218	157 72,0%	63	39 61,9%	32
86	155	99 63,9%	64	42 65,6%	46
Acad	799	533 66,7%	268	170 63,4%	203

	Total en 2017	% Oui en 2017	Total en 2020	% oui en 2020	Sans réponse
Ecole	630	386 61,3%	196	196 58,2%	146
Collège	121	104 86,0%	56	56 71,4%	37
Lycée	48	43 89,6%	16	16 100,0%	20
Total	799	533 66,7%	268	170 63,4%	203

Constats

A travers ces actions concrètes, il convient de prendre la mesure de la mobilisation ici puisque de tels projets ne peuvent fonctionner sans l'accompagnement des enseignants mais surtout sans la participation des personnels de secrétariat, de cuisine, d'entretien... Nous avons ici les exemples de projets et d'actions conduits collectivement au sein d'un établissement ou d'une école.

2 – Quelques projets partenariaux parmi d'autres !

Chaque année, le Pôle civisme et citoyenneté propose des formations, soutient des projets et encourage les initiatives, autant que possible dans un cadre partenarial.

Il en est ainsi des programmes suivants.

- Transition écologique : climat, air et énergie

Concours "Changez d'air" à destination des cycles 3. Lauréate : l'école de Segonzac.

En octobre 2020, le SE de l'Ifrée a contribué à contribuer avec les associations de culture scientifique à la réécriture du livret pédagogique qui sera distribué dans toute la Nouvelle-Aquitaine

- Eau et territoires

Relai des infos des Agences de l'eau Loire-Bretagne (concours d'affiches « Il y a de la vie dans l'eau ! Ici et ailleurs ») et Adour Garonne.

- Consommation responsable : déchets, gaspillage alimentaire....:

Implication dans le groupe de travail du CAVL "Lutte contre le gaspillage alimentaire". Travail en collaboration DAVL / Référente EDD et les homologues de Bordeaux en partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine via la mission "Restauration durable".

L'académie de Poitiers a renforcé son partenariat avec la **Fondation TARA** depuis 2 ans permettant ainsi de déployer trois dispositifs EDD : Graines de reporters scientifiques, « Plastique à la loupe », et « microdéchets ». Dans chacun des trois programmes, ce sont 6 à 8 établissements engagés, soit au total près de 25 collèges et lycées.



La pollution plastique de l'Océan constitue l'un des enjeux environnementaux majeurs de notre temps ! « Plastique à la loupe » propose aux jeunes de s'investir dans cet **Enjeu de société**, mais constitue également un levier éducatif pour découvrir les étapes de la **Construction de la connaissance via la démarche scientifique** et pour y contribuer de façon active en participant à un protocole de **Sciences Participatives**. « Plastique à la loupe » permet aussi de discuter de la façon dont la **Diffusion des connaissances** s'opère aux différents niveaux de la société et de s'engager individuellement ou collectivement par l'**Action**.

Quel est le potentiel éducatif de l'opération ?

« Plastique à la loupe » peut contribuer à atteindre des objectifs éducatifs divers et multiples :

- Encourager les jeunes à observer et à se questionner sur le monde qui les entoure.
- Engager les jeunes dans l'action citoyenne et leur donner conscience de leur capacité à agir sur le monde.
- Sensibiliser et informer sur les enjeux de la pollution plastique et de la biodiversité.
- Donner le goût de la pratique scientifique en participant à un véritable programme de recherche
- Développer l'esprit critique, en aiguisant la compréhension de la façon dont sont scientifiquement construites les connaissances.
- Faire prendre conscience du rôle de la Science par rapport à la prise de décision politique.



Le projet Graines de Reporters Scientifiques « Océan et Climat », initié par la Fondation Tara et dont l'objectif affiché est de **développer l'esprit scientifique et critique des jeunes**, est une **action particulièrement pertinente dans le cadre de l'EDD et de l'EMI**. Offrir aux collégiens et lycéens d'être des médiateurs scientifiques sur un sujet majeur tel que celui des interactions océan/climat et dans le cadre d'un projet global, c'est leur offrir l'occasion d'être acteurs de leur formation. **Observer, décrire, problématiser, identifier les enjeux et les acteurs, développer un raisonnement scientifique, se questionner sur les sources d'information, sur la construction de l'information, se projeter, imaginer des actions, argumenter...** Tout cela contribue à l'acquisition de savoirs et de compétences indispensables à tout citoyen.

L'EMI a pour objectif, quant à elle, de permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, former des "cybercitoyens" actifs, éclairés et responsables de demain. Pilier du parcours de formation citoyenne des élèves, de la maternelle à la terminale, l'EMI favorise une pédagogie de projets et des pratiques interdisciplinaires en tous points propices à leur prise de conscience des grands enjeux contemporains. Observer, collaborer, s'ouvrir à au monde, rechercher et vérifier l'information, produire des contenus... Ces compétences de l'EMI résonnent d'un écho singulier dans l'univers des sciences. Elles concourent au renforcement de l'esprit critique plus que jamais nécessaire pour les accompagner vers une citoyenneté pleine, entière, libre et éclairée.

Cinquième partie

Éléments prospectifs pour l'année 2021-2022

1 – Une gageure : la valorisation des actions et des projets EDD au sein et en dehors de l'institution !

L'enquête en ligne permet de mesurer – s'il le fallait encore – la difficulté des écoles et des établissements à valoriser le travail réalisé que ce soit auprès des différentes classes, des parents, des partenaires et plus encore du grand public via les médias par exemple, presse locale et médiation numérique.

Q22 L'école ou l'EPLE valorise-t-elle / il en son sein les projets / actions EDD ?

	Total en 2017	% Oui en 2017	Total en 2020	% oui en 2020	Sans réponse
16	143	106 74,1%	44	31 70,5%	33
17	217	123 56,7%	95	60 63,2%	94
79	183	130 71,0%	63	42 66,7%	32
86	135	78 57,8%	63	42 66,7%	47
Académie	678	437 64,5%	265	175 66,0%	206

	Total en 2017	% Oui en 2017	Total en 2020	% oui en 2020	Sans réponse
Ecole	531	323 60,8%	194	123 63,4%	148
Collège	104	79 76,0%	56	41 73,2%	37
Lycée	43	35 81,4%	15	11 73,3%	21
Total	678	437 64,5%	265	175 66,0%	206

Q23 L'école ou l'EPLE valorise-t-elle / il ses actions ou ses projets EDD dans la presse locale ?

	Total en 2017	% Oui en 2017	Total en 2020	% oui en 2020	Sans réponse
16	154	39 25,3%	45	14 31,1%	32
17	243	39 16,0%	96	24 25,0%	93
79	200	55 27,5%	63	21 33,3%	32
86	139	19 13,7%	62	16 25,8%	48
Académie	736	152 20,7%	266	75 28,2%	205

	Total en 2017	% Oui en 2017	Total en 2020	% oui en 2020	Sans réponse
Ecole	597	101 16,9%	194	46 23,7%	148
Collège	102	33 32,4%	57	24 42,1%	36
Lycée	37	18 48,6%	15	5 33,3%	21
Total	736	152 20,7%	266	75 28,2%	205

Q24 L'école ou l'EPLE associe-t-elle / il les familles aux actions ou projets EDD ?

	Total en 2017	% Oui en 2017	Total en 2020	% oui en 2020	Sans réponse
16	157	90 57,3%	44	25 56,8%	33
17	226	106 46,9%	96	57 59,4%	93
79	193	118 61,1%	62	37 59,7%	33
86	139	71 51,1%	63	39 61,9%	47
Académie	715	385 53,8%	265	158 59,6%	206

	Total en 2017	% Oui en 2017	Total en 2020	% oui en 2020	Sans réponse
Ecole	569	327 57,5%	194	122 62,9%	148
Collège	105	43 41,0%	56	29 51,8%	37
Lycée	41	15 36,6%	15	7 46,7%	21
Total	715	385 53,8%	265	158 59,6%	206

Q25 L'école ou l'EPLE valorise-t-elle / il ses actions ou projets EDD sur son site ou son E.N.T ?

	Total en 2017	% Oui en 2017	Total en 2020	% oui en 2020	Sans réponse
16	152	40 26,3%	45	15 33,3%	18
17	235	44 18,7%	96	18 18,8%	37
79	190	70 36,8%	62	25 40,3%	32
86	136	32 23,5%	63	21 33,3%	25
Académie	713	186 26,1%	266	79 29,7%	112

	Total en 2017	% Oui en 2017	Total en 2020	% oui en 2020	Sans réponse
Ecole	569	98 17,2%	194	35 18,0%	83
Collège	103	61 59,2%	57	36 63,2%	21
Lycée	41	27 65,9%	15	8 53,3%	8
Total	713	186 26,1%	266	79 29,7%	112

Q26 L'école ou l'EPLE valorise-t-elle / il ses actions ou projets EDD à l'échelle départementale ou académique via les référents départementaux ou académiques ?

	Total en 2017	% Oui en 2017	Total en 2020	% oui en 2020	Sans réponse
16	152	9 5,9%	45	9 20,0%	18
17	243	6 2,5%	96	8 8,3%	29
79	194	13 6,7%	63	10 15,9%	28
86	145	4 2,8%	63	3 4,8%	16
Académie	734	32 4,4%	267	30 11,2%	91

	Total en 2017	% Oui en 2017	Total en 2020	% oui en 2020	Sans réponse
Ecole	592	16 2,7%	195	12 6,2%	60
Collège	103	9 8,7%	57	16 28,1%	21
Lycée	39	7 17,9%	15	2 13,3%	10
Total	734	32 4,4%	267	30 11,2%	91

Dans ce dernier cas, nous prenons la mesure des enjeux sur cette question et notamment du rôle des référents départementaux et académiques, qui pour leur part – chacun à leur niveau – ont souvent du mal à connaître les actions conduites et à disposer de documents, photos et contributions permettant une diffusion des événements réalisés. Bien entendu, ce constat ne vaut pas que pour les projets EDD mais sans doute de l'ensemble des actions et projets pédagogiques réalisés. Cependant les partenaires financiers valorisent les actions qu'ils soutiennent, en interne, sur leurs sites internet ou dans la presse. Chaque année, le Pôle sollicite les chefs d'établissements pour tenter d'identifier dès le début d'année un référent EDD dans chaque établissement.

Leviers :

- choix de développer un blog pour mieux valoriser les actions conduites dans les écoles et les établissements. L'enjeu sera de susciter les contributions de ces acteurs afin de disposer d'articles, photos et autres supports à mettre en ligne. A terme, l'idée est que les écoles et établissements publient sur ce blog leurs travaux eux-mêmes. Dans l'attente, un webmaster sera nécessaire.
- choix de développer les fils instagram avec les CVC et les CVL en liaison avec le DAVL.

2 – Des défis à relever pour dynamiser l'EDD au sein des écoles et établissements

A / La mobilisation des thématiques EDD dans les formations comme au sein des réseaux ECLORE

Depuis près de 10 ans, les réseaux Eclore amènent une prise en charge plus collective et territoriale des différentes initiatives éducatives comme des politiques éducatives. Pourtant les préoccupations environnementales comme le développement durable.

Parmi les formations d'initiative locale (FIL) du réseau ECLORE, de l'école ou de l'établissement, une entrée EDD ou biodiversité ou parcours citoyen est-elle proposée cette année ?

	Non	Oui	Total	% Oui	Sans réponse		Non	Oui	Total	% Oui	Sans réponse
16	32	13	45	28,9%	32	Ecole	158	35	193	18,1%	149
17	82	13	95	13,7%	94	Collège	51	6	57	10,5%	36
79	48	14	62	22,6%	33	Lycée	12	3	15	20,0%	21
86	59	4	63	6,3%	47	Total	221	44	265	16,6%	206
Académie	221	44	265	16,6%	206						

Parmi les formations d'initiative locale du réseau ECLORE, de l'école ou de l'établissement, une entrée EDD ou biodiversité ou parcours citoyen est-elle proposée les deux années précédentes ?

	Non	Oui	Total	% Oui	Sans réponse
16	37	9	46	19,6%	31
17	83	9	92	9,8%	97
79	47	16	63	25,4%	32
86	56	7	63	11,1%	47
Académie	223	41	264	15,5%	207

	Non	Oui	Total	% Oui	Sans réponse
Ecole	159	33	192	17,2%	150
Collège	53	4	57	7,0%	36
Lycée	11	4	15	26,7%	21
Total	223	41	264	15,5%	207

B / La mobilisation des éco-délégués

Avez-vous des éco-délégués dans chaque classe ?

Enquête 2020	Non	Oui	Total	% Oui	Sans réponse		Non	Oui	Total	% Oui	Sans réponse
16	40	10	50	20,0%	27	Ecole	204	9	213	4,2%	129
17	90	15	105	14,3%	84	Collège	30	29	59	49,2%	34
79	54	12	66	18,2%	29	Lycée	9	7	16	43,8%	20
86	59	8	67	11,9%	43	Total	243	45	288	15,6%	183
Académie	243	45	288	15,6%	183						

Lors des formations d'initiative locale sur l'EDD ou la biodiversité, ces stages ont-ils été ouverts aux éco-délégués (de classe, de CVL, de CVC, de Conseil d'école) ?

	Non	Oui	Total	% Oui	Sans réponse		Non	Oui	Total	% Oui	Sans réponse
16	39	3	42	7,1%	35	Ecole	171	2	173	1,2%	169
17	81	1	82	1,2%	107	Collège	49	3	52	5,8%	41
79	55	4	59	6,8%	36	Lycée	11	4	15	26,7%	21
86	56	1	57	1,8%	53	Total	231	9	240	3,8%	231
Académie	231	9	240	3,8%	231						

Combien d'écodélégués identifiés dans l'enquête de janvier 2020 ?

Nous observons une grande diversité de situations, en particulier dans le Second degré. Dans certains établissements, il s'agit manifestement des élèves élus dans les instances qui sont également écodélégués, comme la circulaire le demandait. Dans d'autres situations, nous dénombrons des groupes de plus de 35 et jusqu'à 54 écodélégués en collège et en lycée, soit bien au-delà des seuls élus écodélégués. Il s'agit ici d'écodélégués non élus dont l'existence est antérieure à la dernière circulaire. Ces écodélégués témoignent d'une mobilisation déjà ancienne tant des élèves que de l'établissement en faveur de la transition écologique.

Effectif déclarés d'écodélégués par structure	Nombre de réponses				Nombre de délégués		
	Ecole	Collège	Lycée	Tout	Ecole	Collège	Lycée
0	89	4	1	94	0	0	0
1	1			1	1	0	0
2	2	3	2	7	4	6	4
3		1		1	0	3	0
4	1	1	1	3	4	4	4
5	2	1	2	5	10	5	10
6	1	2		3	6	12	0
8		2		2	0	16	0
10	2	3		5	20	30	0
11		1		1	0	11	0
12		2		2	0	24	0
15		2		2	0	30	0
16	1	1	1	3	16	16	16
17		3		3	0	51	0
18		3		3	0	54	0
19		3		3	0	57	0
20		1	1	2	0	20	20
21		2	1	3	0	42	21
22		2		2	0	44	0
24		1		1	0	24	0
25		1		1	0	25	0
26		1	1	2	0	26	26
27			1	1	0	0	27
28		1		1	0	28	0
30		2		2	0	60	0
31			1	1	0	0	31
32			1	1	0	0	32
35		1	1	2	0	35	35
38		1		1	0	38	0
40		2		2	0	80	0
42		1		1	0	42	0
47		1		1	0	47	0
48		1		1	0	48	0
53			1	1	0	0	53
54		1		1	0	54	0
Non réponse	243	42	21	306			
Total					61	932	279

1272

L'état des lieux de janvier 2020 permet d'identifier 1272 écodélégués, à savoir

- 61 dans les écoles,
- 932 dans les collèges et
- 279 dans les lycées.

2 – L'EDD dans l'académie de Poitiers au regard des 8 mesures du Ministre



LA DYNAMIQUE DE L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ACADÉMIE DE POITIERS

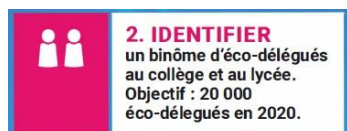


Selon un état des lieux de janvier 2020 réalisé dans l'académie, l'engagement dans des projets EDD est croissant.

- **294 écoles et établissements scolaires déclarent disposer d'un projet EDD inscrit au projet d'école ou au projet d'établissement (215 écoles, 61 collèges, 18 lycées) soit, par extrapolation, 36,7% des écoles et établissements scolaires à l'échelle académique.** Ce pourcentage s'élevait à 25,3% selon l'enquête conduite en 2017. En 2020, ce sont 31,2% des écoles, 47,5% des collèges et 66,7% des lycées.
- **267 écoles et établissements déclarent que des actions EDD sont envisagées dans la perspective du parcours citoyen sur chaque niveau.** A l'échelle académique, ce sont 64% des écoles et des établissements (soit 67,9% dans les écoles, 56,4% des collèges, 43,8% des lycées).

L'importance du nombre de **poulaillers pédagogiques**, de **jardins pédagogiques**, de **nichoirs ou d'hôtels à insectes** ou encore de **mares pédagogiques** est le signe d'une généralisation en cours de pratiques d'EDD, privilégiant une entrée par la nature, la biodiversité, comme la circulaire de 2015 le préconisait.

- **Dès 2017, 48 écoles et établissements scolaires disposaient d'un poulailler pédagogique. A l'échelle académique, ce sont 10,2% des écoles et des établissements, soit 12,5% des écoles, 3,5% des collèges et 5,9% des lycées.**
- **Dès 2017, 449 écoles et établissements scolaires disposaient d'un jardin pédagogique, soit 378 écoles, 58 collèges et 13 lycées.**
- **Dès 2017, 331 écoles et établissements scolaires disposaient d'un nichoir ou d'un hôtel à insectes, soit 270 écoles, 48 collèges, 13 lycées.**

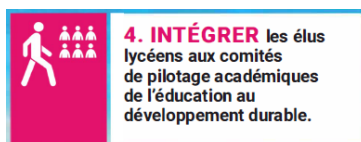
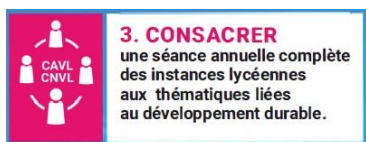


L'état des lieux de janvier 2020 permet déjà d'identifier 1272 écodélégués, à savoir

- **61 dans les écoles,**
- **932 dans les collèges et**
- **279 dans les lycées.**

Certains groupes d'écodélégués se sont formés bien avant la circulaire de 2019, ils témoignent d'une mobilisation et d'un engagement spontanés de ces jeunes. Ils se réunissent généralement dans le cadre de clubs ou d'ateliers. Après les élections de cette rentrée, les écodélégués élus seront présents partout en lycée et également en collège, conformément à la lettre de rentrée.

4 visioconférences départementales ont permis à cette rentrée un début d'accompagnement académique de ces éco-délégués dans les lycées. De nouvelles visioconférences sont en préparation avec les écodélégués dans les collèges la semaine prochaine.



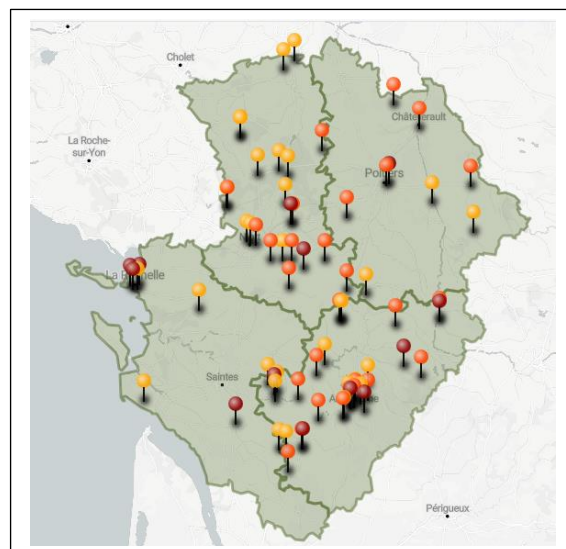
Dès 2019-2020, le développement durable et la biodiversité ont été abordés à l'occasion d'un CAVL. **Ce sera à nous le cas durant cette année scolaire 2020-2021.** DAVL et correspondant académique EDD ont travaillé de concert.

Une intervention d'élus était également envisagée au COPIL EDD au mois de mai, précisément à la réunion du Comité académique partenarial EDD qui délivre les labels E3D.

A la fin de cette année 2020, des élus écodélégués du CAVL seront associés, à l'occasion d'un COPIL académique EDD, à l'étude des dossiers de candidatures pour la labellisation E3D (CAEDD et CAPEDD)



La labellisation dans l'académie de Poitiers a débuté en 2015-2016. L'académie vient d'engager à cette rentrée **2020 sa 5^{ème} vague de labellisation. 79 labels ont été accordés à ce jour à des écoles, des collèges et des lycées.** Ils correspondent à 74 écoles ou établissements puisque 3 écoles et 2 établissements ont obtenu deux labels de niveaux différents



6. ÉTUDIER

le changement climatique et la biodiversité dans les nouveaux programmes du lycée et enrichir ceux de l'école et du collège.



7. INTÉGRER les enjeux du développement durable dans TOUS les diplômes des voies technologique et professionnelle.



Les programmes des lycées généraux, technologiques et professionnels ont intégré depuis la réforme engagée en 2018 les enjeux du développement durable. Le Ministère a procédé à la publication de nouveaux programmes pour les cycles 1, 2, 3 et 4 intégrant les propositions du CSP qui avait été sollicité dans cette objectif. L'élève profite de ces avancées depuis l'école jusqu'au lycée.



Parmi les questions de la transition écologique, le changement climatique est une entrée forte et concrète pour les élèves. Les programmes intègrent bien entendu cette dimension.

Le Pôle civisme et citoyenneté a déposé, à l'occasion de cette rentrée 2020, une offre de formation en lien avec un appel à projets.

Il s'agit de mobiliser les enseignants pour développer des projets, notamment pluridisciplinaires, sur ce thème ; de les former à l'occasion d'un module inscrit au Plan académique de formation (PAF) et de les accompagner dans la conduite et l'aboutissement du projet. A terme, l'objectif est aussi de valoriser ses travaux sur les espaces pédagogiques et d'autres médias.

8. CRÉER un prix EDD 2030* pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées dès l'année scolaire 2019-2020.



* 17 objectifs de développement durable sont inscrits à l'agenda 2030 adopté en 2015 par les 193 États membres de l'ONU.

En raison de la situation épidémique et du confinement en particulier, le prix n'a pas été remis cette année. Il devrait l'être en cette fin d'année scolaire. **Ce prix a été évoqué systématiquement dans nos échanges aussi bien avec le référents EDD qu'avec les élèves écodélégués des quatre départements de l'académie.**

TROIS PRIORITES DANS UN AVENIR COURT :

- Un chantier doit être engagé dès 2021 : le développement des Aires terrestres éducatives pour atteindre dans la mesure du possible un succès équivalent à celui des Aires marines éducatives.
- Poursuivre l'animation du réseau des référents EDD, mieux identifiés et qui ont bénéficié d'échanges en visioconférences depuis le confinement et la rentrée 2020 (Référents en lycée).
- Poursuivre l'animation du réseau des écodélégués, élus des CVC et des CVL, avec qui des temps d'échange ont également vu le jour par le biais de visioconférences et de temps d'animations lors des réunions départementales des élus CVL et éco-délégués
- Valoriser davantage les actions et les projets, les productions des élèves, entre les élèves des différents niveaux, au sein de l'école ou de l'établissement, dans le quartier ou la commune jusqu'à l'échelle de la Région, en sollicitant les médias et les espaces numériques.

UNE ACTUALITE !



Un levier fort pour le financement des projets EDD : la plateforme TROUSSE A OUTILS !

<https://trousseaprojets.fr/>

La Trousse à projets est la plateforme de financement participatif dédiée aux projets pédagogiques de la maternelle au lycée. Pour les enseignants et les élèves, c'est un nouveau moyen de collecter des fonds pour monter des projets, au-delà du cercle des parents d'élèves. Pour les particuliers, associations, entreprises... qui veulent soutenir l'École, c'est la possibilité de découvrir les projets construits par les enseignants et leurs élèves et de contribuer à leur réalisation.